

**MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB**  
**Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB**  
**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation :** le 16 décembre 2015.

**Présents :** Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Malvine MORERA, Marc MAILLARD, Bertrand CLÉMENT et Liz THOUREZ.

**Absents :** Christine FERRET, Patricia ARNOLD, Bernard ROQUE, Marc BRICARD, Frédéric COSTE et Fabien SCHURRER.

**Pouvoirs :** Christine FERRET à Marie-France MAUREL,  
Frédéric COSTE à Yves ROBIN,  
Fabien SCHURRER à Jean-Luc CARMINATI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 08 décembre 2015
- 2°) Solde budget lotissement Les Plos
- 3°) Réparation voirie après intempéries - Choix de l'entreprise
- 4°) Réparation fondations digue de l'Allée - Choix de l'entreprise
- 5°) Réévaluation de la part communale de la distribution de l'eau et de la collecte et du traitement des eaux usées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 08 décembre 2015**

Le procès verbal de la séance du 08 décembre 2015 ne peut pas être approuvé parce que les élus ne l'ont pas reçu.

### **Point n°2 : Solde du budget du lotissement Les Plos**

Monsieur le Maire explique que le budget annexe créé, en 2012, pour gérer individuellement le lotissement Les Plos n'a plus lieu d'exister dans la mesure où ce projet est finalisé et que de ce fait plus aucun mouvement financier ne s'y produira. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solder ce budget et d'en verser l'excédent au budget de la commune.

A l'unanimité, les élus présents approuvent cette opération.

### **Point n°3 : Réparation voirie après intempéries - Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle les dégâts causés sur la voirie par les intempéries de l'automne 2014. Il indique que des subventions ont été obtenues pour réaliser les réparations et que l'offre de l'entreprise COLAS MIDI MÉDITERRANÉE a été retenue pour l'exécution de ces travaux. Le montant global s'élève à 23 100 € HT.

A l'unanimité, les élus présents approuvent le choix de l'entreprise COLAS pour exécuter les travaux de réparation de voirie, pour la somme annoncée par Monsieur le Maire

### **Point n°4 : Réparation des fondations de la digue de l'Allée - Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que les intempéries de l'automne 2014 ont gravement endommagés les fondations de la digue de l'Allée et qu'il convient de procéder à leur confortement. Après l'obtention des aides financières de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département, l'entreprise la mieux disante qui a répondu à l'appel d'offre, pour un montant de travaux de 34 014, 80 € HT., est le groupement ART/Actiforest. Le chantier doit démarrer début 2016.

A l'unanimité, les élus présents approuvent le choix du groupement ART/Actiforest pour un montant de travaux de 34 014, 80 € HT.

## **Point n°5 : Réévaluation de la part communale de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des services de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées n'ont pas bougé depuis 2009. Il indique aussi que la construction de la nouvelle station d'épuration va démarrer dans le courant du premier trimestre 2016. Malgré les subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département pour financer les travaux, une augmentation sensible de la part communale du prix de l'eau et de l'assainissement s'avère nécessaire. Il propose de fixer à 5% la majoration de ces tarifs. Pour éclairer les élus sur l'impact de cette augmentation, il donne le calcul d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>, ce qui équivaut à une consommation moyenne, le résultat égale 8, 74 €, par an et par foyer.

Par 11 voix pour et 1 voix contre, les élus présents approuvent cette augmentation de 5%.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bilan du goûter spectacle offert aux aînés :**

Tous les invités ont été enchantés de la prestation de la troupe engagée par la commune pour leur faire passer une excellente après-midi. Le goûter servi par les élus a aussi été à la hauteur des espérances. De nombreux compliments ont été adressés aux organisatrices, Bernadette GUIRAUD et Lucienne ANDRIEU.

### **Cérémonie des voeux :**

Monsieur le Maire rappelle que cette cérémonie est fixée au samedi 9 janvier 2016, à 18 heures. Les élus devront distribuer un carton d'invitation dans toutes les boîtes aux lettres.

### **TAG :**

Le jeune Naël TOUMANI a présenté son projet de tag sur le mur d'entraînement du tennis. Le graphisme a été validé par les élus. Le support doit être préparé par les agents du service technique.

La séance est levée à 19 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 23 décembre 2015.  
*Le Maire, Yves ROBIN*